

L'emploi insulaire résiste notamment grâce au soutien du chômage partiel

Sur l'île l'emploi recule fortement (- 3,3 %) au premier semestre, par rapport à l'année précédente notamment dans le tertiaire marchand et l'industrie. En lien avec le confinement et une avant-saison touristique avortée l'emploi se dégrade davantage dans l'hébergement-restauration, le commerce et les transports, secteurs prédominants en Corse. En particulier, les recrutements saisonniers du printemps n'ont pas lieu. Seule, la construction dont l'activité demeure malgré tout soutenue, porte l'emploi régional tout au long de l'année. Toutefois, grâce à la saison estivale, même tardive et amoindrie, et aux dispositifs de soutien massifs à l'emploi et aux entreprises, la crise sanitaire s'avère moins néfaste pour l'emploi dans les secteurs marchands au second semestre. Ainsi, en glissement sur l'année l'emploi est en hausse de + 1,1 % par rapport à fin 2019. La baisse des heures rémunérées par les entreprises, plus importante qu'ailleurs, reflète néanmoins un recours accru au chômage partiel.

Au premier semestre, avec les mesures de confinement, l'arrêt des activités des entreprises a des effets déléteurs sur l'emploi, en net recul de - 3,3 %, par rapport au premier semestre 2019. La Corse est la région la plus impactée avec une baisse du double du niveau national (- 1,7 %) ► **figure 1**.

En effet, l'emploi insulaire est fortement contraint par l'absence des recrutements saisonniers. Les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) restent très en retrait jusqu'en juin et le pic de contrats en juillet ne suffira pas à rattraper le retard ► **figure 2**. Ainsi sur l'ensemble de l'année 2020, hors contrats d'intérim, les DPAE sont en net recul (- 24 %) par rapport à 2019 au niveau régional comme dans chacun des deux départements ► **figure 3**. Cette forte baisse, touche principalement les CDD qui régressent de 26 % et l'hôtellerie-restauration (- 31 %). Le démarrage même tardif de la saison estivale permet ensuite une relance de l'activité.

En dépit d'une nouvelle vague épidémiologique dès septembre et grâce au soutien massif du chômage partiel, le repli de l'emploi global se limite à - 0,9 % au second semestre en Corse comme en France, par rapport à la même période de 2019. En particulier, la décreuse brutale de l'emploi privé (- 4,7 % au premier semestre) s'atténue au second semestre (- 1,7 %) soit 85 170 emplois fin 2020. De son côté, le tertiaire non marchand, stable au premier semestre, augmente ensuite (+ 1,3 %) ► **figure 4**. Regroupant la plupart des effectifs du public, il représente 36 % de l'emploi salarié total avec 42 730 emplois en fin d'année ► **figure 5**.

Fin 2020, avec 118 110 emplois, l'emploi salarié insulaire s'affiche en progression (+ 1,1 % sur un an) au niveau régional comme dans les deux départements ► **figure 6**. Cela traduit notamment le soutien massif dont les entreprises ont pu bénéficier et notamment le recours très important en région au chômage partiel.

La construction reste le pilier de l'emploi marchand

En 2020, la construction, pourtant à l'arrêt en mars 2020, est le premier secteur à reprendre son activité avant le déconfinement. Le recours à l'activité partielle et les reports de charges sociales et fiscales en faveur des secteurs les plus impactés permettent aux entreprises du secteur d'éviter les licenciements. Ainsi, le secteur parvient à étoffer ses effectifs dès le premier semestre (+ 1,8 %) et se révèle plus dynamique au second (+ 3,6 %). La croissance semestrielle de l'emploi est nettement plus rapide en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse. En France hors Mayotte, l'emploi dans la construction demeure également dynamique au cours des deux semestres (respectivement + 1,7 % et + 2,2 %).

Sur l'année, c'est ainsi le principal secteur qui porte la croissance de l'emploi salarié marchand insulaire (avec près de 400 emplois supplémentaires). Il représente fin 2020, 9,8 % de l'emploi salarié insulaire, soit 11 520 postes.

Le tertiaire marchand dans la tourmente

Au premier semestre 2020, l'arrêt des activités non essentielles à la vie courante engendre une chute brutale de l'emploi

dans le tertiaire marchand (- 6,9 %). Le secteur regroupe en effet les activités les plus impactées par les dispositifs d'endiguement de la crise sanitaire, qui sont par ailleurs cruciales pour l'emploi régional avec 46,0 % des salariés régionaux. Néanmoins, les dispositifs de soutien à l'emploi, particulièrement mobilisés dans ces secteurs clés de l'économie régionale et l'activité saisonnière produisent leurs effets. Au second semestre, la contraction des effectifs du tertiaire marchand s'atténue de moitié (- 3,2 %). Au niveau France hors Mayotte, l'emploi décroît mais dans une moindre mesure (de - 3,1 % à - 2,1 %).

Dans le commerce, les pertes d'activités liées aux fermetures prolongées des points de ventes non essentiels, entre le 16 mars et le 11 mai, affectent fortement l'emploi qui s'effondre au premier semestre de 4,1 % par rapport à la même période en 2019. Sur la seconde partie de l'année, en lien avec une nouvelle dégradation de la situation sanitaire à l'automne, l'emploi recule (- 1,6 % au second semestre). Avec 18 150 emplois, ce secteur représente 33,4 % des effectifs salariés du tertiaire marchand fin 2020.

L'hébergement-restauration voit ses effectifs plonger de - 21,9 % au premier semestre. La saison estivale, bien que tardive, permet tout de même aux établissements d'embaucher et de limiter les pertes d'emploi en fin d'année (- 12,6 %). Avec 9 990 salariés, le secteur regroupe 18,4 % des effectifs du tertiaire marchand fin 2020.

Les services immobiliers et les transports sont également concernés par une baisse de l'emploi (respectivement - 10,9 % et

- 4,6 %) suivie d'une amélioration au second semestre.

Par ailleurs, les emplois en intérim, particulièrement affaiblis au premier semestre, affichent en fin d'année un niveau supérieur à l'an passé avec 530 salariés.

L'industrie fragilisée notamment dans l'agro-alimentaire

En 2020, les bouleversements économiques liés à la crise sanitaire n'épargnent pas non plus l'emploi industriel régional. Il régresse au premier semestre de - 3,3 % par rapport à 2019, dans un contexte national également en baisse (- 0,7 %). Les effectifs diminuent nettement dans le sud de l'île mais demeurent stables en Haute-Corse.

L'industrie agro-alimentaire, plus impactée en raison de la saisonnalité de ses activités, perd 9,5 % de ses effectifs au premier semestre, la perte se contracte en fin d'année à - 5,6 %. Le secteur représente 36 % des salariés du secteur avec 2 490 postes en fin d'année.

Fragilisés dès le premier semestre, les manufactures de matériels de transport perdent 13,4 % des effectifs sur le second semestre, dénombant moins de 200 salariés en fin d'année.

En termes d'heures travaillées, l'île est pourtant la plus impactée des régions

Le nombre d'heures de travail rémunérées et déclarées par les employeurs du secteur privé permet d'estimer le niveau d'activité des entreprises. Il intègre à la fois le recul du nombre de contrats, les heures réalisées au sein des contrats existants, mais aussi les heures non effectuées en raison du recours au chômage partiel. Sur l'année 2020, la perte d'heures rémunérées en Corse s'établit à 17 % par

rapport à 2019, un déficit près de deux fois supérieur au niveau national (- 9,4 %), situant l'île en tête des régions les plus impactées, loin devant PACA (- 11,2 %). Au premier semestre, le recul est de 23 %, il est particulièrement marqué durant les mois d'avril (- 52 %) et mai (- 39 %). Le déficit d'heures rémunérées se réduit ensuite et atteint 11 % au second semestre ► **figure 7.**

En Corse, tous les secteurs sont pénalisés, en particulier au premier semestre 2020. Dans l'hébergement-restauration, le nombre d'heures travaillées est amputé de 56 % en raison de la fermeture des établissements. Ce secteur enregistre même sur l'année le déficit le plus important de toutes les régions (- 41 %). Dans la fabrication de denrées alimentaires-boissons et tabac, la perte est de 28 % au premier semestre 2020. Au final, le recul régional est de 21 % sur l'année, quatre fois plus qu'à l'échelon national dans ce secteur. Le commerce, pilier de l'emploi insulaire, affiche aussi un record en matière de perte d'heures rémunérées avec - 15 % pour 2020, contre - 8,6 % au niveau national. Dans la fabrication de matériel de transports, la Corse est également en tête des régions où le recul est le plus fort (- 29 %). Toutefois, au second semestre, la Corse est la seule région où la construction voit son nombre d'heures progresser de 1 %, après un recul de 19 % au premier semestre.

...traduisant notamment le recours important au dispositif d'activité partielle

Largement sollicité en 2020, le chômage partiel a joué pleinement son rôle d'amortisseur des effets de la crise sur le marché du travail.

Au plus fort de la crise sanitaire au printemps 2020, 40 % des salariés insulaires en ont bénéficié en avril, 29 % en mai. Cette part est nettement

supérieure à celle de la France pour les mêmes mois (respectivement 27 % et 18 %). Les taux diminuent nettement en Corse avec la reprise des activités dès le mois de juin (14 %) et oscillent entre 6 % et 4 % de juillet à octobre. Fin octobre, les restrictions sanitaires ont un nouvel impact sur le recours au chômage partiel, toujours plus marqué dans l'île. En fin d'année, 10 % des salariés sont encore concernés en Corse (après 15 % en novembre), soit 4 points de plus que sur le continent ► **figure 8.** ●

Auteurs :

Marie-Pierre Nicolaï (Insee),
Christian Mariani (Urssaf)

Avertissement

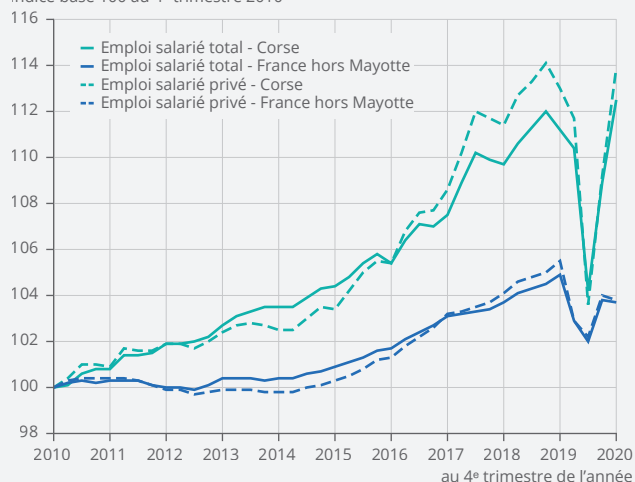
Depuis la publication des résultats du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi (ETE) localisées, réalisées en partenariat avec l'Acosse et les Urssaf (champ hors intérim) ainsi que la Dares (sur l'intérim), s'est étendu. En 2017, les ETE publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand -hors agriculture et particuliers employeurs- en France métropolitaine. Depuis 2018, le champ des ETE localisées comprend les départements d'outre-mer (hors Mayotte) et l'ensemble de l'emploi salarié, donc y compris les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. De plus, une distinction des emplois « privé » et « public », établie à partir de la catégorie juridique des employeurs, est disponible au niveau régional. Les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution. Parallèlement, l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, en particulier durant la phase de montée en charge de la DSN.

► Pour en savoir plus

- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Stat'UR Corse, Urssaf Conjoncture Corse

► 1. Évolution de l'emploi salarié

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



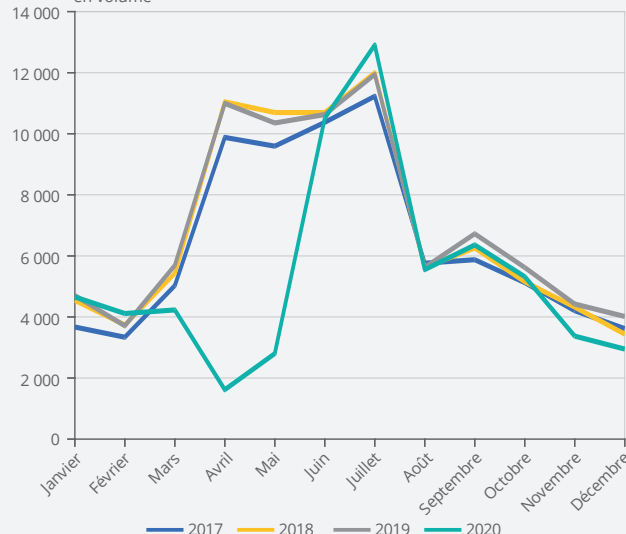
Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Évolutions annuelles des déclarations préalables à l'embauche

en volume



Source : déclarations préalables à l'embauche hors intérim, données brutes, Acoess-Urssaf.

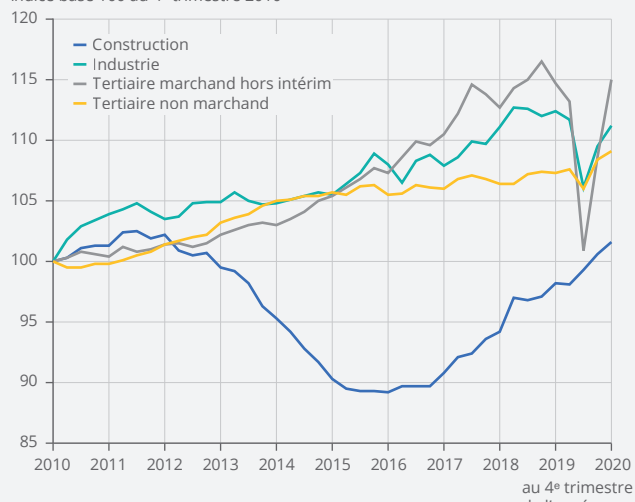
► 3. Déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en 2020

	CDD			CDI			Ensemble		
	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution annuelle (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution annuelle (%)	Effectifs (milliers)	Part (%)	Évolution annuelle (%)
Corse-du-Sud	27,7	54 %	-26,7%	7,6	57 %	-7,5%	35,3	55 %	-23,3%
Haute-Corse	23,4	46 %	-27 %	5,7	43 %	-8 %	29,1	45 %	-23 %
Corse	51,1	100 %	-26 %	13,3	100 %	-16 %	64,4	100 %	-24 %
Industrie	1,7	3 %	-25 %	,9	7 %	-12 %	2,7	4 %	-21 %
Construction	3,1	6 %	-11 %	3,0	23 %	-9 %	6,1	10 %	-10 %
Tertiaire marchand	46,3	91 %	-27 %	9,3	70 %	-11,8%	55,6	86 %	-25 %
Dont commerce	9,2	18 %	-21 %	3,1	23 %	-9 %	12,3	19 %	-18 %
Dont hébergement-restauration	17,1	33 %	-33 %	2,1	16 %	-20 %	19,2	30 %	-31 %

Source : déclarations préalables à l'embauche hors intérim, données brutes, Acoess-Urssaf.

► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Corse

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Emploi salarié total par secteur d'activité - Corse

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2019/2014 ¹	
		Corse	France hors Mayotte	Corse	France hors Mayotte
Agriculture	2,6	3	0,1	7,6	1,6
Industrie	6,9	-1	-1,8	1,4	-0,2
Industrie agro-alimentaire	2,5	-3,2	-0,3	1,7	1
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,4	1,7	-0,3	3,6	-0,1
Biens d'équipement	0,2	-1,2	-2,6	4,5	-0,7
Matériels de transport	0,2	-18,3	-2,9	-0,2	-0,5
Autres branches industrielles	1,6	0,8	-2,3	-2	-0,6
Construction	11,5	3,5	2,2	0,6	0,8
Tertiaire marchand	54,3	0,3	-2,6	2,2	1,7
Commerce	18,1	0,6	-1	2,1	0,8
Transports	6,8	-0,3	-0,8	1,1	0,9
Hébergement - restauration	10	0,7	-11,2	3,2	2,6
Information - communication	1,6	3,5	-0,5	4,1	2,5
Services financiers	2,6	0,5	-1,1	1,9	0,6
Services immobiliers	1,1	-0,9	-1,8	2,5	1,2
Services aux entreprises hors intérim	8,5	-0,3	-1,1	3,3	2,5
Intérim	0,5	7,3	-5,3	14,6	6,9
Services aux ménages	5,1	-0,7	-4,9	-0,5	-0,2
Tertiaire non marchand	42,7	1,6	0,8	0,4	0,1
Total	118,1	1,1	-1,1	1,5	0,9

Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

¹ : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

► 6. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité - Corse

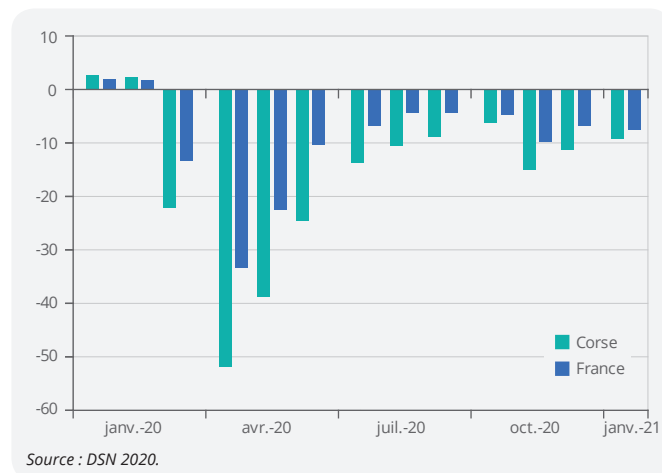
	Emploi au 31/12/2020 (milliers)	Glissement annuel						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Corse-du-Sud	62,2	2,7	-3,1	4,7	1,1	7,3	0,9	1,1
Haute-Corse	55,9	3,2	1,1	2,2	-0,4	7,3	2,6	1,1
Corse	118,1	3	-1	3,5	0,3	7,3	1,6	1,1

Note : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

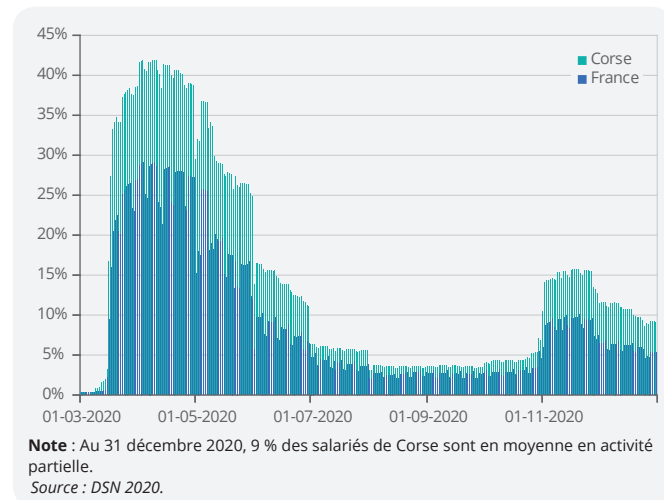
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee.

► 7. Évolution du nombre d'heures travaillées en 2020 par rapport au même mois en 2019



► 8. Part de salariés en chômage partiel



► Une consommation ballottée par les vagues épidémiques

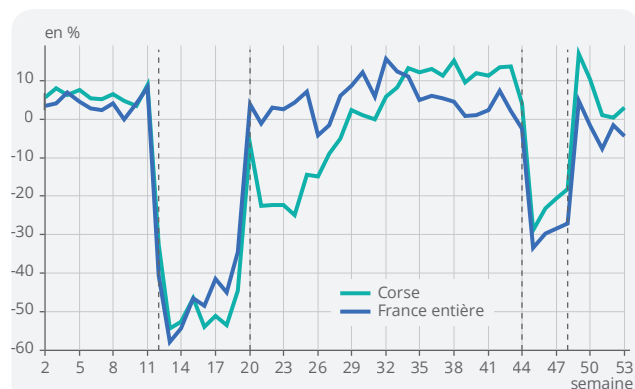
La crise économique qui découle de la pandémie de Covid-19 a non seulement fragilisé la production et l'emploi en 2020, mais aussi freiné brutalement la consommation des ménages par la fermeture des établissements et points de ventes hors alimentation, l'arrêt des déplacements et des locations saisonnières.

En Corse, dès le début du confinement en mars 2020, le montant des transactions par cartes bancaires s'effondre de 54 % par rapport à leur niveau de 2019, comme dans toutes les régions. Mais contrairement aux autres régions où le niveau de ces dépenses dépasse à nouveau celui de 2019 au moment du déconfinement, la Corse reste pénalisée par l'absence de la consommation touristique d'avant-saison. Ce déficit ne se résorbe qu'à la mi-juillet retrouvant alors un niveau équivalent à 2019.

À partir de la troisième semaine d'août 2020 et jusqu'à la troisième semaine d'octobre, les achats par cartes bancaires sont orientés à la hausse (entre 10 % et 15 %) et dépassent leur niveau de 2019 plus nettement que dans les autres régions. Les effets du second confinement, bien qu'immédiats sur les dépenses (- 29 % pour la première semaine de novembre), n'affectent pas de façon durable la consommation contrairement au niveau national.

En Corse, le déconfinement et les achats de fin d'année stimulent les dépenses par cartes bancaires, bien au-dessus de leur niveau de 2019, en particulier au cours des deux premières semaines de décembre (respectivement + 17 % et + 10 %). Au cours de cette période, la tendance est plus nuancée au niveau national (+ 5 % et - 2 %) ► **figure 9**.

► 9. Évolution hebdomadaire des dépenses par cartes bancaires au cours de l'année 2020, par rapport à la même semaine de 2019



Avertissement

Les données agrégées utilisées dans cette fiche proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites et diffèrent des données nationales (voir Point de conjoncture du 7 mai 2020, p. 21).